

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°41-2023

Date de convocation :
04/09/2023

Date d'affichage :
28/09/2023

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 09**

Nombre de pouvoirs : 01

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet : Modification du
contrat de la salle des
fêtes – Avenant location
vaisselle

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire. Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,
Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, LEROY- LONGUET Marie-Pierre et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine

Mme SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU CONTRAT DE LA SALLE DES FÊTES – AVENANT LOCATION VAISSELLE

VU la délibération en date du 12 décembre 2008 – Tarifs Salle des Fêtes ;

VU la délibération n°46-2023 en date du 12 octobre 2020 – Approbation des nouveaux règlements pour la location de la salle des fêtes et du barnum ;

VU la délibération n°61-2021 en date du 15 novembre 2021 – Modification règlement Salle des Fêtes (Proposition Tarifs Été/Hiver) ;

VU la délibération n°23-2022 en date du 31 mars 2022 – Modification du contrat salle des fêtes ;

Monsieur le Maire expose la problématique relevée par l'Élu(e) et l'agent en charge des réservations de la salle des fêtes concernant les demandes de petits matériels (corbeille à pain, carafe... etc.) et/ou de petites quantités de couverts/verres.

Ces prêts n'étant pas prévu, et sont par conséquent non facturés.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux forfaits au contrat de location de la salle des fêtes :

- Forfait « petits matériels » : 15,00€
- Forfait « Coupe/verrerie » : 0,50cts/u

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire ;
- d'intégrer les deux modifications au contrat de la salle des fêtes ;
- d'étudier des modifications de prix après les travaux de la salle des fêtes ;

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**


